

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 01/10/2019
Reçu en préfecture le 01/10/2019
Affiché le 01.10.2019
ID : 089-200039642-20190924-78_2019-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt-quatre septembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. BURGRAF Roland, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme HUGEROT Maryvonne, <i>Argenteuil</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. SCHIER Gaston, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Bernouil</i> : M. PICARD Bruno, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. BOLLENOT Jean-Louis, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MOULINIER Laurent, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. ZANCONATO Eric, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : Mme MUNIER Françoise, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. GILBERT Jacques, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Stigny</i> : M. BAYOL Jacques, <i>Tanlay</i> : M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHÉ Elisabeth, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, <i>Tronchoy</i> : M. TRIBUT Jacques, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	
<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 73 - Présents : 51 - Absent(s) : 19 - Pouvoir(s) : 3 - Votants : 54 	<p>Excusés : <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. GALAUD Jean-Claude, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Ravières</i> : M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane, <i>Tonnerre</i> : Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, Mme DUFIT Sophie, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. SERIN Mickaël, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Villon</i> : M. BAUDOIN Didier, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile.</p> <p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Tanlay</i> : M. BOURNIER Edmond, <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.</p> <p>Secrétaire de séance : M. MOULINIER Laurent</p> <p>Date de convocation : 18 septembre 2019</p>
Délibération n° 78-2019	

Objet :

**ADMINISTRATION
GENERALE**

Marché

*Cité éducative et artistique –
Choix du maître d'œuvre*

Vu la délibération n° 149-2018 relative au lancement d'une procédure de concours pour l'implantation d'une cité éducative et artistique à Tonnerre,

Considérant que le jury de concours s'est réuni le 1^{er} avril 2019 et a retenu les candidats suivants :

- BQ+A,
- Architecte(s),
- Corréia,
- Béranger&Vincent,

Considérant que le jury de concours s'est réuni le 29 juillet 2019 pour examiner les projets anonymes remis par les quatre candidats admis à concourir,

Pour mémoire, le programme général détaillé de l'opération avait pour objectif d'exprimer les souhaits du maître d'ouvrage en termes de conception, de fonctionnalité, de qualité, de dimensions et de performances au regard des exigences et des contraintes techniques et réglementaires. Il se composait de trois parties :

- Programme architectural et urbanistique,
- Programme fonctionnel,
- Programme technique et environnemental.

Afin de respecter l'anonymat du concours, le jury a été invité à se prononcer sur les projets « Château de Tanlay », « Château de Maulnes », « Château de Nuits-sur-Armançon », « Château d'Ancy-le-Franc ».

Après présentation par le rapporteur de la commission technique de son analyse des projets et échanges entre les membres du jury, les membres ayant voix délibérative présents, à savoir :

- Madame JERUSALEM Anne, présidente,
 - Monsieur DURAND Thierry, élu,
 - Monsieur MOULINIER Laurent, élu,
 - Monsieur PROT Dominique, élu,
 - Monsieur BERCIER Jacques, élu,
 - Monsieur BODO Philippe, architecte du CAUE 89, personne qualifiée,
 - Monsieur MANIAQUE Jean-Louis, Architecte Conseil de l'Etat dans l'Yonne, personne qualifiée,
 - Monsieur BOUGEAULT Patrick, Architecte maître d'œuvre de la construction du collège, personne qualifiée,
- ont procédé au vote.

Le classement à l'unanimité a été le suivant :

- 1) Projet Ancy-le-Franc,
- 2) Projet Nuits,
- 3) Projet Tanlay,
- 4) Projet Maulnes.

L'anonymat a été levé après vote et classement des projets par le jury.

Le résultat est le suivant :

- 1) Lauréat : BQ + A,
- 2) Projet de la société : Béranger et Vincent,
- 3) Projet de la société : Corréia,
- 4) Projet de la société : Architecte(s).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	54	pour
	0	contre
	0	abstention

DECIDE, conformément à l'avis du jury, de retenir le projet présenté par BQ+A (Sarl Bernard Quirot architecte et associés – 16, rue des Châteaux 70140 PESMES), Monsieur Bernard Quirot étant désigné mandataire non solidaire du groupement constitué de :

- Sarl Bernard Quirot architecte et associés – architecte mandataire, économie,
 - Bureau d'Etudes Clément – Bureau d'études Structure,
 - Sarl Bild – Bureau d'études Fluides,
 - Euro Sound Project Esp – Bureau d'études acoustique – scénographie,
- la mission OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) étant notifiée ultérieurement après consultation de plusieurs bureaux d'études.

AUTORISE le versement des primes de 11 000 € HT à chaque candidat non retenu, cette prime constituant une avance sur honoraires pour le lauréat,

AUTORISE la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte d'engagement et toutes pièces à venir (notamment la mission OPC) relatives au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cité éducative et artistique à Tonnerre avec la société Sarl Bernard Quirot architecte et associés – 16, rue des Châteaux 70140 PESMES représentée par Monsieur Bernard Quirot, architecte, mandataire du groupement lauréat du concours.

Envoyé en préfecture le 01/10/2019

Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le 01.10.2019

ID : 089-200039642-20190924-78_2019-DE

AUTORISE Madame la présidente, ou son représentant, à engager toutes les démarches afin de solliciter les subventions et signer les conventions de financement liées au présent projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,
Anne JERUSALEM.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).